

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU  
DE LA REUNION EN DATE DU 07 NOVEMBRE 2023**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>

Le sept novembre de l'an deux mil vingt trois,  
à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi,  
Dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

**Etaient Présents :**

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François CAPET, Manuel HANRYON ;  
Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, Annie DAMADE, Nadège HUARD ;

**Date de convocation**  
**27 octobre 2023**

**Etaient absents :**

Samuel GOUEZ  
Philippe MORLAIS  
Murielle QUIGNON qui donne pouvoir à Annick LANGLOIS  
Claudine LESUEUR  
Bérengère GAILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

**Secrétaire de séance : Monsieur CAPET François est élu à l'unanimité**

Le compte rendu de séance du 06 juin 2023 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2023/11/07/1

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'A-D-A-S**

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses afférentes à l'action sociale sont obligatoires. Celle-ci permet d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La convention avec l'A-D-A-S, à laquelle la commune adhère, au titre de l'action sociale, arrive à échéance au titre de l'année 2023. Monsieur le Maire propose donc de la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention, en précisant aux membres du Conseil municipal, les différentes prestations offertes ainsi que le montant de l'adhésion prévu à compter de 2024.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à renouveler la convention A-D-A-S, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et à signer les documents y afférents.

DELIBERATION 2023/11/07/2

### **RETROCESSION DE LA POMPE DE RELEVAGE « LOTISSEMENT GRIFFON » AU SIAEPA DU CREVON**

Suite à la rétrocession du « lotissement Griffon » dans le domaine public communal, il convient maintenant de rétrocéder la pompe de relevage au SIAEPA du Crevon afin qu'il puisse en assurer l'entretien.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent la rétrocession de la pompe de relevage du lotissement griffon au SIAEPA du Crevon

DELIBERATION 2023/11/07/3

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT (ARTICLE L.332-8 6°)**

En vue de pourvoir au poste d'adjoint territorial d'animation (en remplacement de Mme DE MAGALHAES), il convient de prendre une délibération pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent, à raison de 24 heures par semaine.

Le poste était initialement prévu pour 28 heures par semaine mais incluait des heures de centre de loisirs et de temps d'activités périscolaires. La fiche de poste avait donc été revue et le besoin horaire avait été fixé 24 heures par semaine au regard des missions du poste.

Les représentants du personnel du comité technique paritaire avaient émis un avis défavorable au passage à 24 heures par semaine mais le service juridique nous a confirmé que nous pouvions passer outre cet avis.

Une fois cette délibération prise, nous pourrions publier la vacance d'emploi et l'offre d'emploi correspondante, pour ensuite pouvoir réaliser les entretiens et pourvoir au recrutement.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent ce recrutement.

### **AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD 12**

Après plusieurs échanges avec la Direction des Routes, Agence de Clères, pour sécuriser la RD 12 Rue de la Pommeraye, il a été décidé d'aménager temporairement une chicane à hauteur de la Rue du Four à Pain.

Si ce dispositif de sécurité s'avère efficace, l'aménagement définitif devra être financé par la commune mais sera subventionné par le Département de Seine-Maritime.

### **SITE INTERNET**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Debuigny.

Le site internet est enfin en service depuis fin septembre. Le temps de gestation de ce site a été long parce que la commune avait fait le choix d'un site qui soit accessible principalement via le téléphone mobile et la tablette, tout en gardant une ergonomie adaptée à l'usage d'un ordinateur.

Ce site vient en complément du Petit Morinois

Monsieur Debuigny précise qu'il a reçu avec Adélaïde une formation quant à sa mise jour et qu'il essaie régulièrement de faire évoluer les pages d'actualités.

Monsieur Debuigny incite les membres du Conseil municipal à visiter régulièrement le site ce qui lui permet un meilleur référencement et leur demande également de lui faire remonter des actualités ainsi que des photos pour dynamiser le site.

Par ailleurs et en lien avec le site internet, Monsieur Debuigny évoque l'idée de professionnaliser l'adresse-mail de la mairie avec un nom de domaine.

En effet, une adresse en @morgny-la-pommeraye.fr serait plus sécurisée que l'adresse en wanadoo et renforcerait l'image et le dynamisme de la commune.

25 adresses e-mail peuvent être créées à partir de ce nom de domaine, ce qui permettrait, pour les habitants, d'identifier et de contacter plus aisément les différents services (secrétariat, garderie, restauration scolaire, centre de loisirs, ...).

Le Plus du Web propose de réaliser gratuitement la procédure de changement de nom de domaine pour la commune.

### **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire réprecise aux membres du Conseil municipal que la cérémonie devant le Monument aux Morts a lieu à 11h30 et que le banquet aura lieu vers 12h/12h15.

L'effectif est stable.

Les colis de Noël seront à récupérer au Panier de la Pommeraye

### **OPÉRATIONS DE FIN D'ANNÉE**

Une délibération modificative est nécessaire pour intégrer des frais d'étude et ainsi pouvoir retoucher la TVA.

Il s'agit de frais d'études réalisés principalement dans le cadre du Pôle d'échange multimodal et de la construction de l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la délibération modificative présentée.

### **RÉFLEXION SUR LES PROJETS A VENIR**

- Propriété Couvet

Monsieur le Maire rappelle qu'une visite de cette maison avait eu lieu en 2018, et qu'il a rencontré dernièrement les propriétaires. Il semblerait que ces derniers soient en réflexion pour vendre leur bien.

Au regard de la localisation de cette propriété, des éléments figurant dans le PLU sur l'aménagement du centre bourg, de l'étude réalisée en lien avec l'EPFN, et de l'état général des bâtis, plusieurs questionnements vont devoir être traités par la commune dans le début de l'année 2024. Il conviendra de définir notamment les points suivants :

- Nécessité ou pas de prendre un arrêté de péril au regard des chutes de matériaux sur la sente piétonne située derrière la maison et les bâtiments attenants.
- Volonté ou pas de la commune d'acquérir cette propriété, et si oui, selon quelles modalités (acquisition amiable, portage foncier via l'EPFN, cout d'acquisition et de sécurisation, ...).

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission urbanisme.

- Remplacement du citroën jumper

113 000 km

La commission travaux se réunira pour y réfléchir

- Agrandissement de la cantine
- Recomposition de l'îlot avec le logement de l'école

Sur ces 2 sujets, un montant de 8 000 € a été budgété pour réaliser une étude de type « étude flash EPFN » pour proposer à la commune différents scénarios sur le devenir de ces 2 bâtis et l'aménagement de cet espace. Ces 2 sujets seront évoqués lors de la prochaine commission urbanisme.

- Sécurisation de la cheminée de l'école

Un devis devra être demandé

- Amélioration de l'aire de jeux par l'installation d'un jeu supplémentaire

## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il proposera cette prime lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

### Chauffage du groupe scolaire

La pompe à chaleur est opérationnelle

### Installation d'une table de pique-nique

Une table de pique-nique a été installée à côté de l'aire de jeux pour enfants afin que les parents / assistantes maternelles puissent partager le goûter avec les enfants.

Les riverains ont un petit peu râlé.

### Acquisition de la parcelle B108

Notre candidature n'a pas été retenue par la SAFER à l'acquisition de ce terrain. Nous avons saisi les Commissaires du Gouvernement pour demander un recours gracieux du dossier de candidature de la commune, mais en vain. Il faudra rencontrer le repreneur au 1<sup>er</sup> semestre 2024, quand il sera connu officiellement, pour voir directement avec lui pour essayer d'acquérir ce terrain, et définir également les modalités d'exploitation des terrains communaux situés en contiguïté.

### Réserve incendie Hameau de Vimont

Monsieur le Maire a rencontré la propriétaire, accompagnée par Monsieur Milon.

La propriétaire souhaite vendre son terrain sur la base de 20 € du m<sup>2</sup>, soit ce qui est proposé dans le cadre de l'installation d'une antenne de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire a proposé un prix tout à fait en adéquation avec les références pour ce type de projet, soit un montant de 5 € du m<sup>2</sup>.

Dans la modification du PLU approuvé le 27 septembre dernier, un emplacement réservé d'environ 200 m<sup>2</sup> a été prévu pour la réalisation de cette réserve.

Un courrier officiel va être adressé à la propriétaire pour confirmer la proposition de la commune et l'informer de la mise en place de cet emplacement réservé au PLU.

#### Groupe Scolaire des Trois Hameaux

Madame Langlois dresse une synthèse du Conseil d'école qui s'est tenu le 06 novembre. L'effectif est de 100 élèves regroupés en 4 classes.

Chloé Halbout effectuera son service civique au groupe scolaire de janvier à juin.

Les enseignants ont demandé que les travaux de peinture soient terminés dans la salle des maîtres (une première partie avait déjà été réalisée). Monsieur Capet souligne que l'isolation et la rénovation du revêtement de sol sont également à prévoir.

Les enseignantes ont sollicité le démoussage de la toiture.

Une ventilation est enfin à installer dans le cagibi et dans le bureau de la Directrice.

Par ailleurs, lors de ce conseil, les parents d'élèves ont demandé qu'une boîte aux lettres soit installée aux abords de l'école pour que les parents puissent y déposer leurs remarques. Les agents communaux vont s'en occuper.

Le prochain Conseil d'école est prévu pour le 19 février.

#### Collecte des ordures ménagères

Madame Langlois effectue un point sur le marché de collecte des ordures ménagères, dont la responsabilité est de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une solution doit être envisagée pour séparer les biodéchets.

Cela engendrera forcément une augmentation du coût de traitement des ordures ménagères.

Pour amortir ce coût, une réduction du nombre des tournées est envisagée.

Il faudra attendre la fin des contrats en cours pour renégocier l'ensemble des marchés.

Des composteurs seront proposés aux habitants.

#### Eau et assainissement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les compétences eau et assainissement sont de plein droit transférées aux intercommunalités, avec plusieurs possibilités de mise en œuvre selon la configuration géographique :

- Collectivité compétente totalement intégrée dans le périmètre de l'EPCI B dissolution ou délégation
- Collectivité compétente en chevauchement entre plusieurs EPCI B maintien possible et mécanisme de représentation / substitution

Une consultation sera réalisée pour recruter un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) chargé de l'étude de préfiguration du transfert de compétences. Cette étude est prise en charge par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et s'élève à 150 000 €.

Monsieur Hanryon apporte un complément d'information aux membres du Conseil municipal sur ce transfert de compétence en dressant le résumé de la dernière réunion du SIAEPA du Crevon à laquelle il a assisté avec Monsieur Mazier.

Il précise que suite à la consultation réalisée par le SIAEPA avec le concours du SIDESA pour le choix du nouveau délégataire eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est la société STGS qui a été retenue.

Il y avait initialement 4 candidats qui avaient répondu à la consultation, mais seulement 2 ont déposé un dossier de candidature complet. Une augmentation des tarifs eau et assainissement est prévue dans le cadre de cette nouvelle délégation notamment au regard de l'évolution des coûts de l'énergie. Cette nouvelle délégation permettra d'avoir un prix unique pour l'ensemble des abonnés du SIAEPA (alors qu'il y avait jusqu'à présent 3 tarifs provenant des 3 anciens syndicats), avec une programmation importante de travaux et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les STEP pour réduire les coûts de l'énergie.

#### Projet d'aire de covoiturage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que c'est la Communauté de communes qui prendra en charge financièrement l'aménagement de cette nouvelle aire, compte-tenu de sa prise de compétence « mobilités ».

#### Borne de recharge électrique

Madame Langlois s'est rendue directement au siège du SDE 76 suite aux dysfonctionnements de la borne.

Voici les réponses qui lui ont été faites :

Le problème de recharges qui s'interrompent au bout de quelques minutes affecte plusieurs bornes de leur parc mais son identification a été difficile du fait que les bornes restaient opérationnelles

Le constructeur des bornes a aussi été long à identifier et le problème a été long à être solutionné (remplacement d'une carte électronique) parce que le problème est apparemment lié à une évolution du système d'exploitation de la borne faite par le constructeur

Intervention de l'entreprise en charge de l'entretien de nos bornes (Eiffage) le 16 octobre mais la borne n'a pas redémarré après le remplacement de la carte, malgré l'assistance du SAV du constructeur

Ils ne connaissent toujours pas la cause de ce refus de redémarrage : une analyse est en cours chez le constructeur depuis le 16 octobre

En attendant les résultats de cette analyse, ayant un doute sur le bon fonctionnement de la carte remplacée, Eiffage effectuera une vérification courant de semaine prochaine

Monsieur Capet précise que des pénalités seront appliquées quand les personnes dépasseront le délai de charge.

#### Intervention de Monsieur Roujole

Monsieur Roujole demande que les familles soient informées suffisamment tôt si la session centre de loisirs de février devait être annulée.

En effet, en octobre, les familles ont disposé que de trop peu de délai pour trouver une autre solution.

Monsieur le Maire et Madame Langlois lu indiquent que la commune met tout en œuvre pour que le centre de loisirs puisse ouvrir en février mais ils peinent à recruter un directeur / une directrice.

La Communauté de communes a été sollicitée mais elle refuse de prendre la compétence.

### Intervention de Cyril Bègue et de Joséphine Gouin

Les colis ne contiendront pas de produits frais  
Ils seront à venir chercher à l'épicerie le mercredi 13 décembre

Monsieur Bègue sollicite ensuite l'autorisation de la Municipalité pour installer un distributeur de produits frais aux abords de la gare.

Madame Gouin sollicite également l'autorisation d'installer un distributeur de pains également.

Les membres du Conseil municipal leur apportent une réponse favorable. Une convention d'occupation devra être mise en place. Nous allons pour cela nous renseigner sur les communes alentour. Un rdv sera pris dans le courant de la semaine pour déterminer l'emplacement mais a priori l'emplacement idéal serait à côté de l'annexe de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et dix minutes